

Thème A

Fiche A3 Des programmes pour émanciper

L'éducation à la sexualité pour toutes et tous !

Le texte préparatoire pose la question suivante : "Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ?".

La question de l'éducation à la vie affective et sexuelle (désormais EAS) doit être pleinement prise en compte aussi bien sur le fond que sur la forme. De par sa nature, elle ne peut pas être traitée comme les autres "éducation à". Elle renvoie notamment au fait que les élèves ne sont pas que des apprenant-es mais aussi des individus en construction qui, parfois, doivent confronter leurs conceptions personnelles ou familiales à celles de l'École et de la République. Preuves en sont les récentes attaques de groupuscules d'extrême-droite - tels "parents vigilants" - ou religieux, qui partagent l'idée que l'EAS serait une menace pour la jeunesse. Cela ne fait que rappeler les attaques qu'avaient connu les "ABCD de l'égalité" (2013). Le ministère doit protéger ses personnels, dire clairement de quel côté il se range et ne pas céder face à ces "paniques" infondées et réactionnaires.

Inscrite dans la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001, cette EAS doit donner lieu à trois séances annuelles obligatoires tout au long de la scolarité. Or, force est de constater que sur le terrain, cette recommandation est loin d'être suivie avec moins de 20% des établissements scolaires dans lesquels les élèves ont leurs séances (cf. enquête de l'Inspection Générale de 2021).

En juin 2023, Pap Ndiaye avait saisi le Conseil Supérieur des Programmes pour qu'il élabore, pour chaque niveau d'enseignement, une proposition de programmes avec des thèmes et notions à aborder, en plus des trois séances. Les projets de programmes devaient être proposés par le CSP fin novembre 2023. Ils ne sont toujours pas en ligne au 15 janvier.

L'EAS pourrait être en partie intégrée à certaines disciplines scolaires, telles les sciences de la vie ou de la santé, la biologie, l'éducation physique et sportive. Cela permettrait aux élèves d'acquérir des connaissances scientifiques précises sur la sexualité humaine, la reproduction, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, etc. Mais il faut garder en tête qu'expliquer la reproduction humaine, d'un point de vue anatomique, physiologique, génétique, ce n'est pas faire de l'EAS puisque les deux autres facettes (psycho-émotionnelle, juridique et sociale) ne sont pas traitées, ou trop superficiellement. Tous ces champs peuvent aussi être abordés lors des actions mises en place avec des partenaires extérieurs (associations agréées).

Les intervenant-es formé-es aux questions EAS peuvent présenter lors d'un Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) les thématiques abordées et les modalités d'organisation (durée, calendrier, nombre de sessions...). Le travail avec les CPE, infirmières et assistantes sociales doit également pouvoir continuer à se faire avec les équipes pluriprofessionnelles volontaires.

Le SNES-FSU doit donc être d'une extrême vigilance face à cette inscription dans les programmes. En effet, avec la vision politique des ministres Attal et Oudéa-Castera, notamment sur les savoirs fondamentaux, la question de l'EAS doit être défendue dans ses trois dimensions. La labellisation des livres scolaires, avec en implicite un regard ministériel à dessein, fait peser un risque sur la liberté d'approche des questions d'EAS.

Cependant, l'éducation à la vie affective et sexuelle ne saurait répondre seule au travail permanent et quotidien qu'il est nécessaire de faire sur les questions d'égalité, notamment sur les représentations de genre ou liées à l'orientation sexuelle. De ce point de vue, s'il doit y avoir une inscription de ces questions dans les programmes, ce sont aussi des directives assez "larges" et communes qu'il faut assigner aux disciplines, dans la mesure où cela est possible, et en formant les personnels à comment les intégrer dans leurs séquences et séances de cours.